

A cet effet, l'organigramme retenu se décline comme suit :

- 1 Direction rattachée au Président du Conseil Exécutif
- 1 Direction Générale des Services (DGS)
- 1 Adjoint au DGS
- 4 Directions rattachées au DGS
- 8 Directions Générales Adjointes

Article 1.: Les arrêtés n°2016-RHCE-1241 et n°2016-RHCE-1527 portant organisation des services de la Collectivité Territoriale de Martinique sont modifiés conformément aux dispositions qui suivent :

DIRECTION RATTACHEE AU PRESIDENT

DIRECTION DE LA COORDINATION DES AFFAIRES EXTERIEURES DE LA PROMOTION DE L'ACTION TERRITORIALE ET DE LA PROSPECTIVE

1 - Direction de la Communication

- 1.1 Service Accueil et Protocole
- 1.2 Service de l'Information et de la Cohésion Interne
- 1.3 Service de la Promotion de l'Action Territoriale
- 1.4 Service Ressources Images et Réseaux

2 - Direction des Relations Extérieures

- 2.1 Service de l'animation et de l'Accompagnement des Acteurs du Territoire
- 2.2 Service de la mise en œuvre de la Stratégie Extérieure

3 - Direction de la Performance, de l'Evaluation des Politiques Publiques et du Suivi des satellites et Organismes rattachés

- 3.1 Service Suivi Appui à la Performance
- 3.2 Service Suivi Evaluation des Politiques Publiques
- 3.3 Service Suivi des satellites et Organismes rattachés

4 - Service de Coordination Administrative et Financière

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

- Adjoint au Directeur Général des Services

LES DIRECTIONS, MISSIONS ET SERVICES

Mission développement durable et responsabilité sociétale

1 – Direction de la coordination des travaux de l'Assemblée de Martinique et du Conseil Exécutif

- 1.1 Service du Conseil Exécutif
- 1.2 Service de l'Assemblée
- 1.3 Service des commissions
- 1.4 Service de l'assistance juridique, administrative et informatique